

Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210 Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2407 117

Le 24 juillet 2024

OBJET:

Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant le programme de formation sur le profilage racial et social

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 5 juillet 2024, visant à obtenir divers documents concernant le programme de formation sur le profilage racial et social offert aux membres de la Sûreté du Québec, soit :

1. Le nombre total de policiers de la Sûreté ayant reçu la formation sur le profilage racial et social, depuis sa mise en place à ce jour;

Nous vous informons qu'il y a 2 167 policiers de la Sûreté qui ont reçu les formations relatives au racisme et au profilage racial & social.

- 2. Les quatre capsules vidéo et toute documentation relative à cette formation;
- 3. Le nombre d'heures d'enseignement prévues à l'École nationale de police du Québec pour les futurs policiers de la Sûreté pour ce programme de formation, ainsi que le nombre d'élèves ayant suivi cette formation.

Quant aux points 2 et 3, nous ne détenons pas les documents visés par votre demande (article 1 de la *Loi sur l'accès*). Étant donné que ces aspects concernent diverses formations offertes à l'École nationale de police du Québec (ENPQ), nous vous invitons à vous adresser à l'ENPQ:

Mme Andréanne Deschênes

Directrice de l'innovation, des affaires académiques et institutionnelles
École nationale de police du Québec

350, rue Marguerite-D'Youville

Nicolet (Québec) J3T 1X4

Téléphone: 819-293-8631 poste 6551 adeschenes@enpq.qc.ca

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

SQ-3504 (2016-08-10)

Confidentialité : 1 (Restreint)

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi cité ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels